

DECISION DU MAIRE N°D2022-05

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet du marché : ↪ Désamiantage des huisseries du groupe scolaire

Mode de passation :

Consultation sur devis.

Nom et adresse des entreprises ayant répondu :

SOTRIMO – 11 rue de Follieuse – 01700 LES ECHETS

OXYPUR – Impasse Jacquard – 69370 GENAY

Entreprise	Prix des prestations HT	Total TTC
SOTRIMO	12.845,00 €	15.414,00 €
OXYPUR	13.334,00 €	16.000,80 €

Compétences demandées : Rédaction du plan de retrait des matériaux. Dépose des huisseries du groupe scolaire, traitement des joints contenant de l'amiante, évacuation et traitement des déchets. Mesure d'empoussièrement (mesures initiales, mesures environnementales, mesures de fin de travaux et contrôle visuel).

Après examen des compétences et analyse des offres,

DECIDE

- De retenir l'offre de la société SOTRIMO pour un montant de 12.845,00 € HT, soit 15.414,00 € TTC
- Dit que les crédits sont inscrits en section d'investissement au budget 2022 de la commune

Sainte-Consorce, le 02/06/2022
Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

